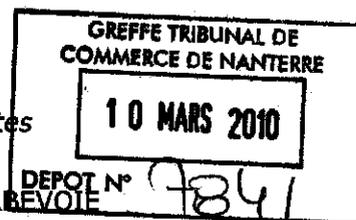


MAZARS

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux comptes
Société anonyme au capital de 8.320.000 euros
Siège social Tour Exaltis - 61, rue Henri Regnault - 92400 COURBEVOIE
784 824 153 RCS NANTERRE



ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 11 JANVIER 2010

Extrait du procès-verbal

Il est donné ensuite lecture des rapports du Conseil d'Administration.

A cette occasion, le Président rappelle aux actionnaires que, comme indiqué dans le rapport de gestion, son mandat d'administrateur arrive à échéance à l'issue de la présente Assemblée et qu'il a, d'ores et déjà, fait savoir, lors de la réunion du Conseil d'Administration du 8 décembre 2009, qu'il ne souhaitait pas que ce mandat soit renouvelé. En conséquence, la présente Assemblée ne sera pas appelée à statuer sur le renouvellement de ce mandat.

Les actionnaires prennent acte de cette déclaration et remercient chaleureusement Monsieur Patrick de CAMBOURG pour l'ensemble de son activité au sein du Conseil d'Administration, depuis de nombreuses années.

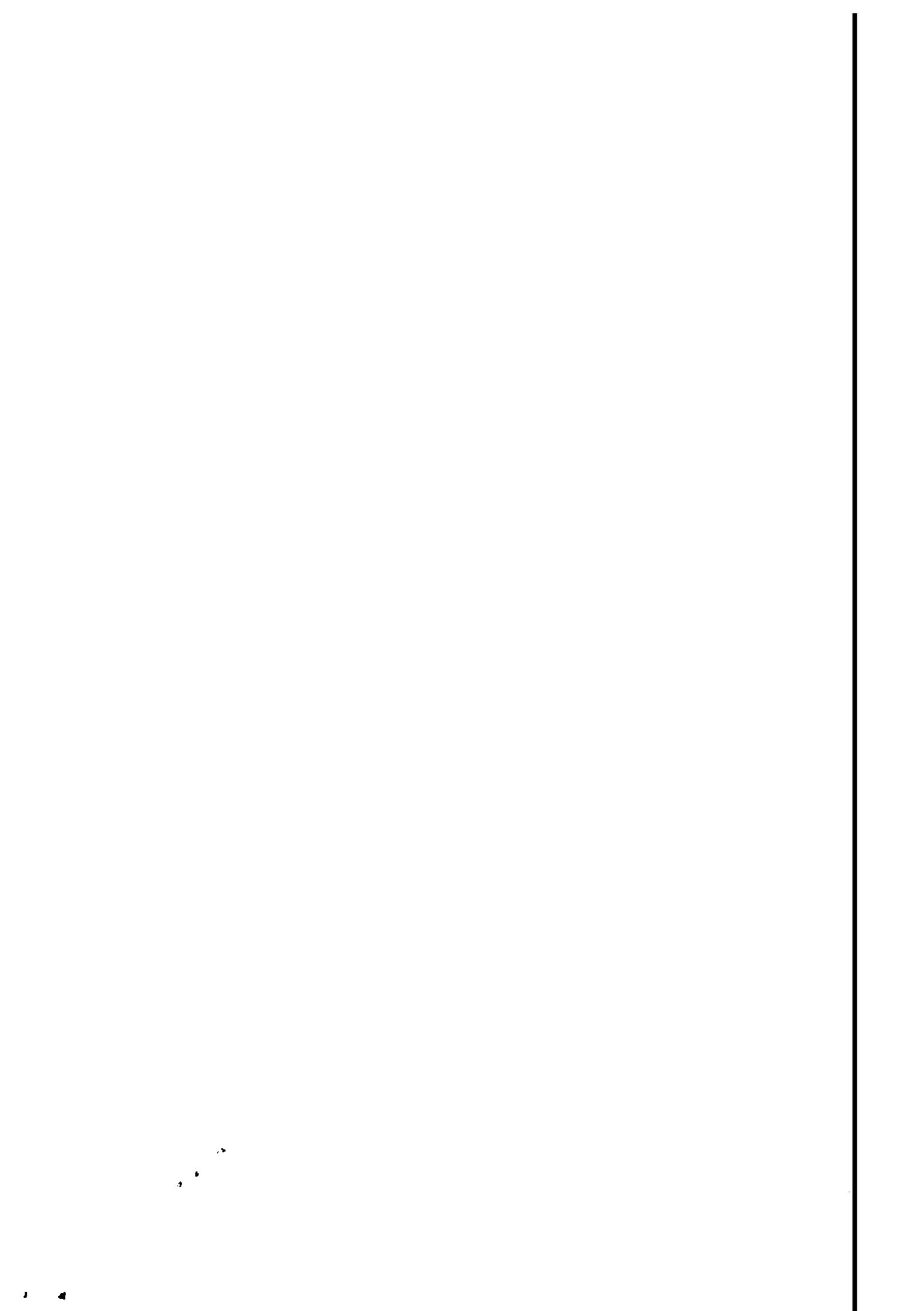
Ils prennent également acte que le Conseil d'Administration qui se réunira à l'issue de la présente Assemblée délibérera sur la nomination de Monsieur Patrick de CAMBOURG en qualité de Président d'honneur de la Société, étant précisé que ce titre sera strictement honorifique.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la Société, décide de nommer Madame Catherine BERGAUD, née le 23 octobre 1956, à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (78), de nationalité française, demeurant 50, rue Saint Nicolas - 78640 NEAUPHLE LE CHÂTEAU, en qualité de nouvel administrateur, pour une durée de six (6) ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2015.

Madame Catherine BERGAUD a fait savoir par avance qu'elle acceptait cette nomination et a déclaré n'être frappée d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer ces fonctions.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 623 272 voix présentes ou représentées, 3 563 voix ayant voté contre et 26 477 voix s'étant abstenues.



NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la Société, décide de nommer Monsieur Alain CHAVANCE, né le 13 décembre 1971, à LYON (69), de nationalité française, demeurant 2, rue Gabriel de Mortillet – 74000 ANNECY, en qualité de nouvel administrateur, pour une durée de six (6) ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2015.

Monsieur Alain CHAVANCE a fait savoir par avance qu'il acceptait cette nomination et a déclaré n'être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer ces fonctions.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 612 423 voix présentes ou représentées 7 330 voix ayant voté contre et 33 559 voix s'étant abstenues.

DIXIEME RESOLUTION

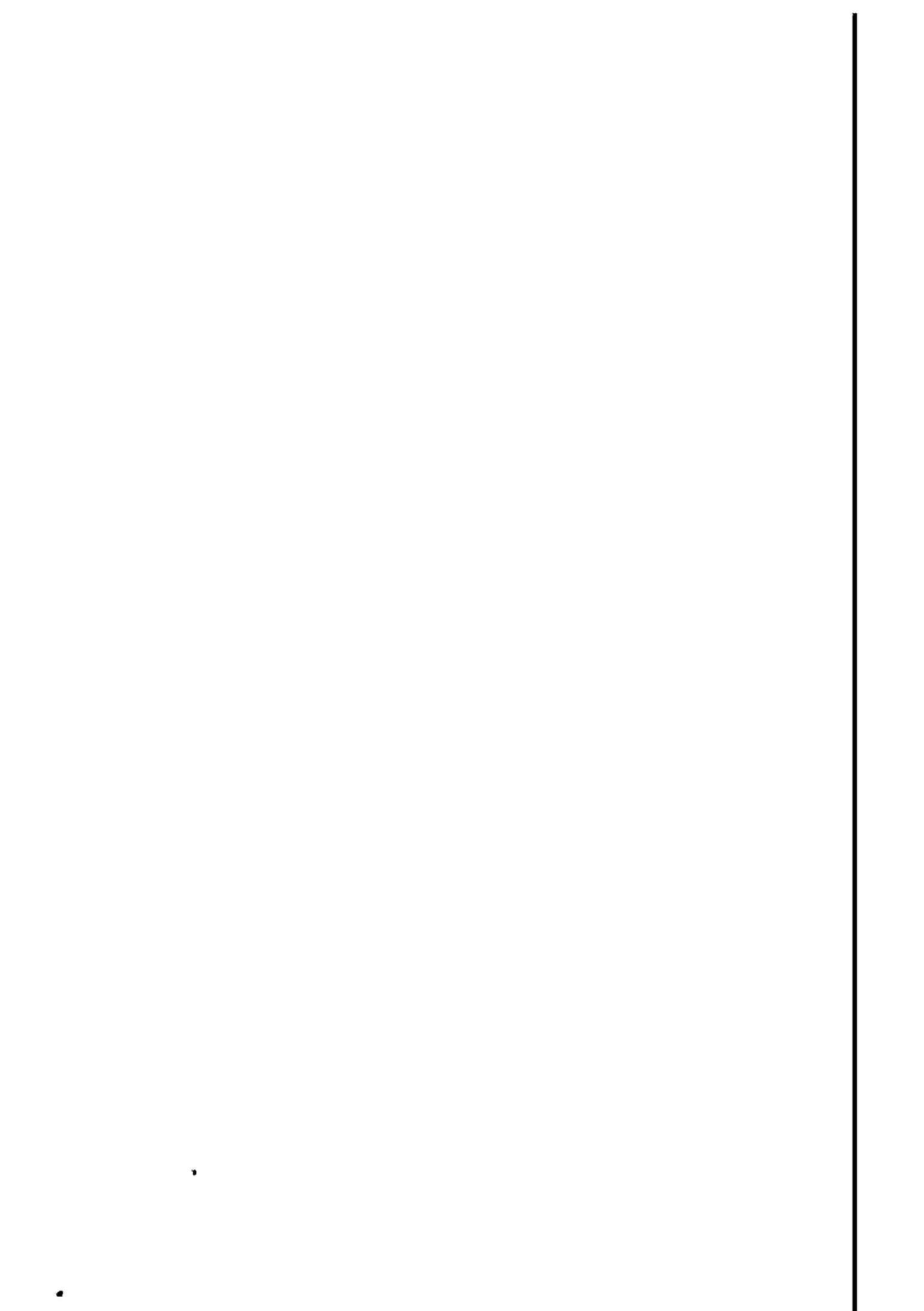
L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la Société, décide de nommer Monsieur Jean-Marc DESLANDES, né le 8 août 1964, à MALESTROIT (56), de nationalité française, demeurant 3, rue Vico – 92700 COLOMBES, en qualité de nouvel administrateur, pour une durée de six (6) ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2015.

Monsieur Jean-Marc DESLANDES a fait savoir par avance qu'il acceptait cette nomination et a déclaré n'être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer ces fonctions.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 619 525 voix présentes ou représentées, 7 130 voix ayant voté contre et 26 657 voix s'étant abstenues.

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la Société, décide de nommer Monsieur Hervé HELIAS, né le 5 septembre 1964, à TOURS (37), de nationalité française, demeurant 13, boulevard de la Saussaye – 92200 NEUILLY-SUR-SEINE, en qualité de nouvel administrateur, pour une durée de six (6) ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2015.



Monsieur Hervé HELIAS a fait savoir par avance qu'il acceptait cette nomination et a déclaré n'être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer ces fonctions.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 598 313 voix présentes ou représentées, 25 843 voix ayant voté contre et 29 156 voix s'étant abstenues.

DOUZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la Société, décide de nommer Madame Isabelle SAPET, née le 8 décembre 1963, à PARIS (75), de nationalité française, demeurant 2, allée Louis Chevrolet - 92150 SURESNES, en qualité de nouvel administrateur, pour une durée de six (6) ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2015.

Madame Isabelle SAPET a fait savoir par avance qu'elle acceptait cette nomination et a déclaré n'être frappée d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer ces fonctions.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 612 390 voix présentes ou représentées, 11 766 voix ayant voté contre et 29 156 voix s'étant abstenues.

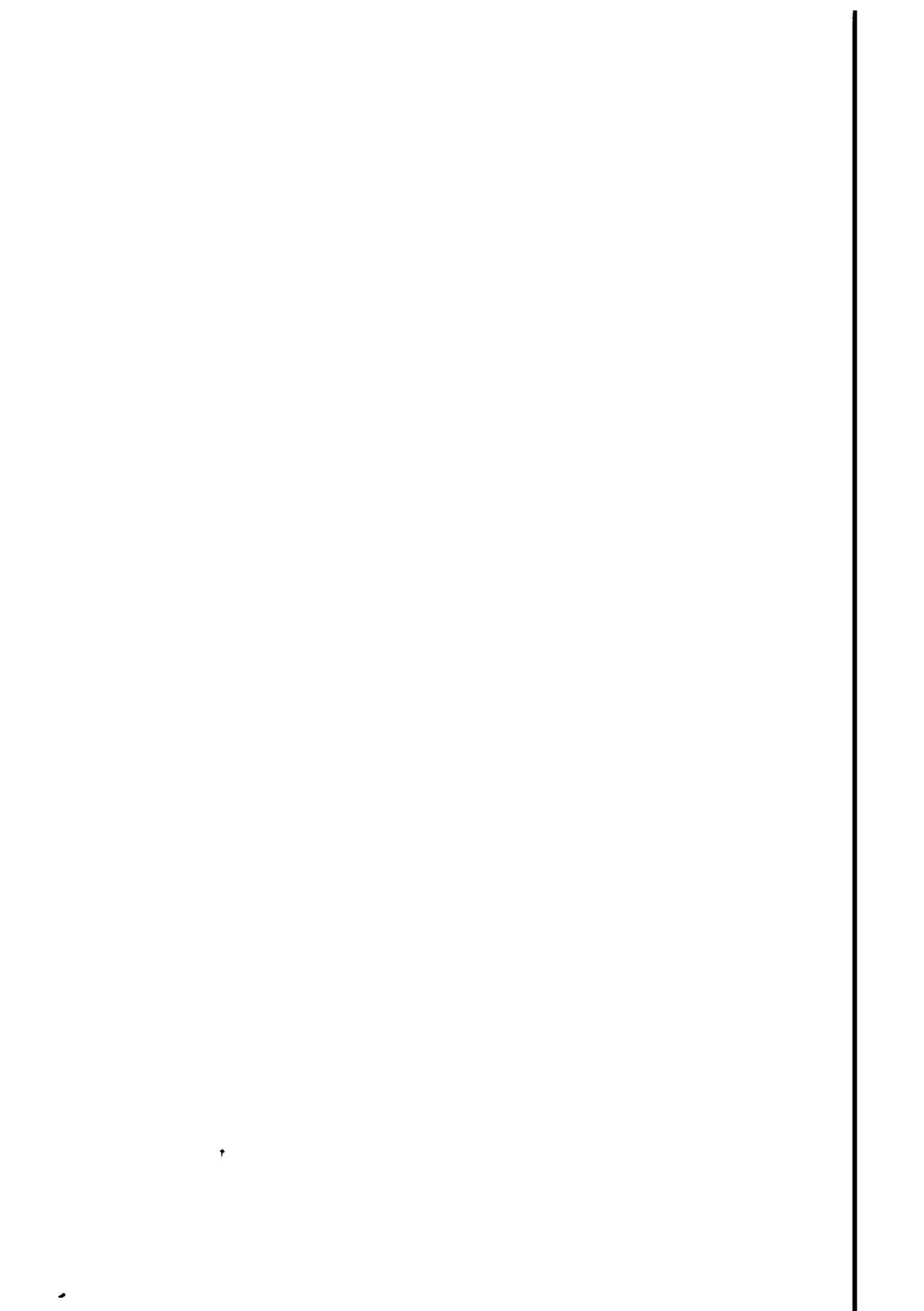
DIX-SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 637 290 voix présentes ou représentées et 16 022 voix s'étant abstenues.



Extrait certifié conforme
Philippe Castagnac
Président-Directeur Général



MAZARS

- *Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes*
Société anonyme au capital de 8.320.000 euros
Siège social Tour Exaltis – 61, rue Henri Regnault – 92400 COURBEVOIE
784 824 153 RCS NANTERRE

DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 11 JANVIER 2010

Extrait du procès-verbal

OPTION POUR LE CUMUL DES FONCTIONS DE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTEUR GENERAL

Le Président de séance rappelle que

- le mandat d'administrateur de Patrick de CAMBOURG, Président du Conseil d'Administration, est arrivé à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Mixte réunie ce jour et, qu'à la demande de ce dernier, il n'a pas été renouvelé par ladite Assemblée ;
- son propre mandat d'administrateur, également arrivé à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Mixte réunie ce jour, a été renouvelé par ladite Assemblée, pour une nouvelle période de six ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2015 ;

son mandat de Directeur Général, dont la durée était égale à celle de son mandat d'administrateur, est aussi arrivé à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Mixte réunie ce jour.

Il appartient donc au Conseil de nommer un nouveau Président du Conseil d'Administration et de statuer sur le renouvellement du mandat du Directeur Général.

Le Président de séance rappelle également qu'en application des dispositions de l'article L. 255-51-1 du Code de commerce et de l'article 20-1. des statuts de la Société, il appartient au Conseil d'Administration, préalablement à la désignation du Président du Conseil d'Administration et, le cas échéant, du Directeur Général, de

choisir les modalités d'exercice de la direction générale, celle-ci pouvant être assumée, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique, nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, d'opter pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

NOMINATION DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, de nommer Monsieur Philippe CASTAGNAC en qualité de Président du Conseil d'Administration, pour toute la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2015.

Conformément aux dispositions de l'article 19 des statuts, le Président du Conseil d'Administration représente le Conseil d'Administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Remerciant le Conseil de la confiance qu'il veut bien lui témoigner, Monsieur Philippe CASTAGNAC déclare accepter cette nomination et précise qu'il satisfait à toutes les conditions légales pour l'exercice de ses fonctions.

La séance se poursuit sous la présidence de Monsieur Philippe CASTAGNAC, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU DIRECTEUR GENERAL

En conséquence des décisions qui précèdent, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, de renouveler, le mandat de Directeur Général de Monsieur Philippe CASTAGNAC, pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2015.

Conformément aux dispositions de l'article 20-3. des statuts, le Directeur Général est investi des pouvoirs le plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi et les statuts attribuent expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Les décisions du Conseil d'Administration limitant les pouvoirs du Directeur Général sont inopposables aux tiers.

Remerciant le Conseil de la confiance qu'il veut bien lui témoigner à nouveau, Monsieur Philippe CASTAGNAC déclare accepter le renouvellement de son mandat de Directeur Général et précise qu'il continue de satisfaire à toutes les conditions légales pour l'exercice de ses fonctions.

NOMINATION DU VICE-PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Président rappelle au Conseil qu'en application des dispositions de l'article 17-3. des statuts de la Société, le Conseil d'Administration peut désigner, parmi ses membres, un Vice-Président, personne physique Commissaire aux comptes et Expert-comptable, chargé de présider les séances du Conseil, en l'absence du Président du Conseil d'Administration et nommé pour une durée équivalente à celle du mandat dudit Président du Conseil d'Administration.

Il rappelle également que le Conseil avait décidé, lors d'une réunion en date du 16 février 2007, de ne pas nommer de nouveau Vice-Président du Conseil d'Administration en remplacement de Monsieur Michel ROSSE, alors démissionnaire, et que cette fonction n'a ainsi plus été assurée depuis cette date.

Le Président propose aujourd'hui au Conseil de « réactiver » cette fonction.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, de nommer Monsieur Thierry COLIN, né le 31 octobre 1955, à PARIS (16^{ème}), de nationalité française, demeurant 26, rue de Villeneuve 92380 GARCHES, en qualité de Vice-Président du Conseil d'Administration, pour la durée du mandat du Président dudit Conseil, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2015.

Remerciant le Conseil de la confiance qu'il veut bien lui témoigner, Monsieur Thierry COLIN déclare accepter cette nomination et précise qu'il satisfait à toutes les conditions légales pour l'exercice de ses fonctions.

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE L'UN DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DÉLÉGUÉS ET NOMINATION DE DEUX NOUVEAUX DIRECTEURS GÉNÉRAUX DÉLÉGUÉS

Le Président rappelle que les mandats d'administrateurs de Messieurs Thierry COLIN et Gilles RAINAUT, arrivés tous deux à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Mixte réunie ce jour, ont été renouvelés par ladite Assemblée, pour une nouvelle période de six ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2015.

Il rappelle ensuite que les mandats de Directeurs Généraux Délégués de Messieurs Thierry COLIN et Gilles RAINAUT, dont les durées respectives étaient égales à celles de leurs mandats d'administrateurs, sont également arrivés à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Mixte réunie ce jour, et qu'il appartient donc au Conseil de statuer sur leur renouvellement.

Monsieur Thierry COLIN ajoute que, compte tenu, notamment, de sa nomination en qualité de Vice-Président du Conseil d'Administration, il ne souhaite plus exercer les fonctions de Directeur Général Délégué.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité

- De renouveler Monsieur Gilles RAINAUT dans ses fonctions de Directeur Général Délégué, pour toute la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2015 ;

De prendre acte de l'expiration du mandat de Directeur Général Délégué de Monsieur Thierry COLIN, qui n'a pas souhaité son renouvellement ;

- De nommer, en qualité de nouveaux Directeurs Généraux Délégués
 - Monsieur Jean-Marc DESLANDES, né le 8 août 1964, à MALESTROIT (56), de nationalité française, demeurant 3, rue Vico - 92700 COLOMBES, pour toute la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2015 ;
 - Monsieur Michel MULLER, né le 6 février 1960, à DELLE (90), de nationalité française, demeurant 2, chemin des Pièces - 25320 GRANDFONTAINE, pour toute la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2013.

Conformément aux dispositions de l'article 20-3. des statuts, le Conseil d'Administration décide que les Directeurs Généraux Délégués ont pour mission d'assister le Directeur Général dans l'exercice de ses fonctions et disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que ce dernier.

Remerciant le Conseil de la confiance qu'il veut bien leur témoigner, Messieurs Gilles RAINAUT, Jean-Marc DESLANDES et Michel MULLER déclarent accepter leur renouvellement ou leur nomination en qualité de Directeur Généraux Délégués et précisent qu'ils satisfont à toutes les conditions légales pour l'exercice de leurs fonctions.

Extrait certifié conforme



Philippe CASTAGNAC
Président-Directeur Général

